

Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 68 (1997)

Heft: 1

Artikel: L'avenir des communes : collaboration renforcée ou fusion?

Autor: Association pour la défense des intérêts jurassiens

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-824305>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'avenir des communes

Collaboration renforcée ou fusion ?

Actes du colloque organisé par la Commission juridique de l'ADIJ le jeudi
27 février 1997 à Moutier.



Les intervenants (de droite à gauche) :

- Christian Minger, Service juridique de la République et Canton du Jura ;
- Jean-Louis Sangsue, chef du Service des communes de la République et Canton du Jura ;
- Pierre Boillat, rédacteur en chef adjoint du Quotidien Jurassien ;
- Gérald Mutrux, chef de service du Département des communes du canton de Fribourg ;
- Giovanna Munari Paronitti, Office des affaires communales du canton de Berne ;
- Paul Cerf, maire de Seleute ;
- Antoine Grandjean, conseiller communal, Couvet.

(Photo : Agence photo presse BIST S.A. Delémont).